



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Madame Anne HEURTAUX
Madame Aurélia MAUBOUESSIN
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Claudine COUVRAT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Nadège URBANSKI
Monsieur Arnaud MABIRE - Pouvoir à Philippe VIVIER
Monsieur Jean-Luc DEPAUW – Stéphanie LOURETTE

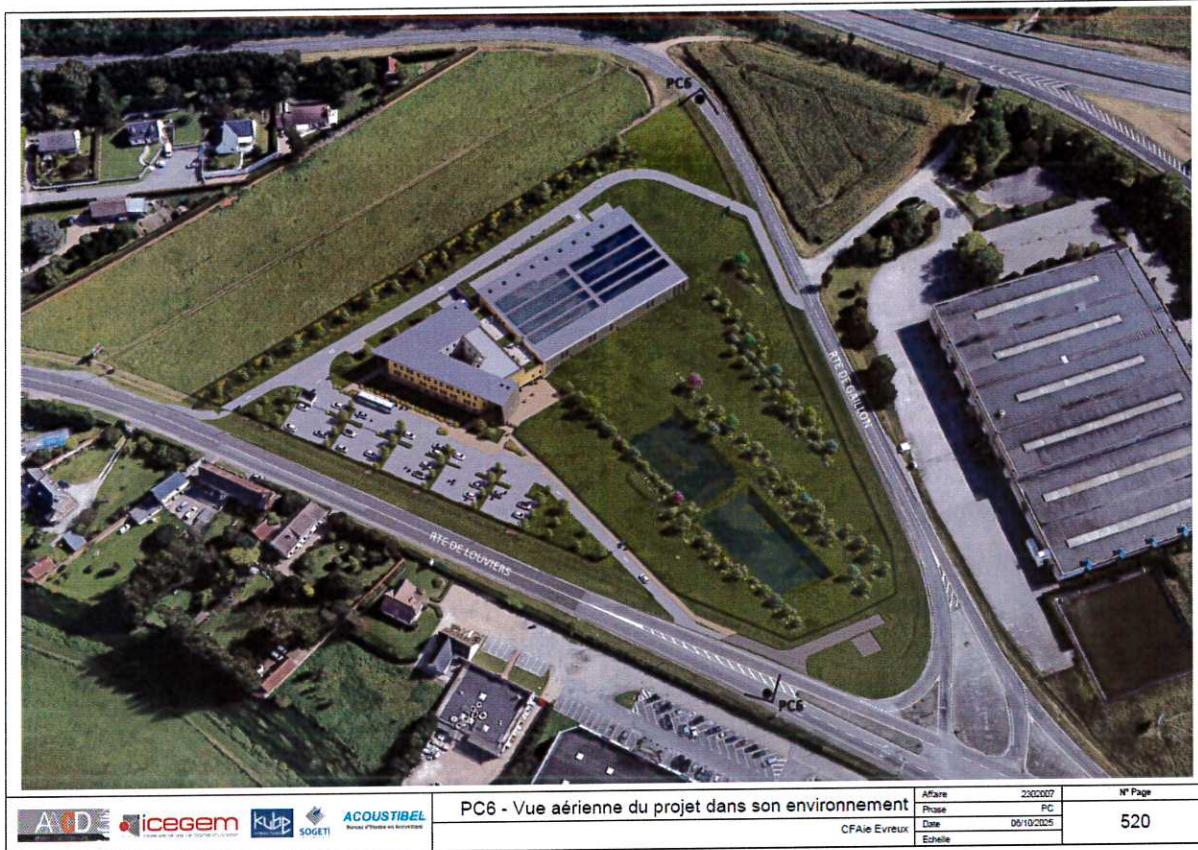
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

A été désignée secrétaire de séance, Madame Anne HEURTAUX.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu du 11 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

- C.F.A.I.E. (Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure) – Le Permis de construire a été déposé le 9 septembre 2025
Une présentation sera faite au prochain conseil municipal par le représentant du CFAIE



► Travaux rue des Acacias

- Création d'un bassin d'infiltration des eaux de ruissellement dans l'espace vert situé dans le virage
- Reprofilage de la chaussée pour assurer les dévers nécessaires au bon écoulement des eaux de ruissellement
- Réfection du revêtement de chaussée en enrobé sur l'ensemble de la rue.

Les administrés seront avertis avec un flyer « Info Travaux » distribué dans les boîtes aux lettres.

► Département – Projet Piste cyclable rue du Stade et Rue du Robichon

Monsieur VIVIER précise que le projet n'est pas au budget 2025 et que cette piste doit avoir un largueur de 3 m minimum et en enrobé.

Monsieur COLLAS précise que le déplacement des candélabres, rue du Robichon, sera nécessaire. La piste cyclable pourrait être créée entre le talus et les plots en bois, sans couper des arbres.

Stéphanie LOURETTE demande si de la terre sera mise derrière les poteaux bois, rue du Robichon par l'entreprise qui effectue le déblais/remblais pour la renaturation de l'Iton. Pour une stabilisation de cette piste cyclable, il sera nécessaire d'un sol stabilisé aussi, un apport de terre préalable pose difficulté stabiliser de la terre sur cette portion. Il convient de réfléchir à un aménagement global de la piste cyclable, de la voie piétons, avec un talus le long de la rue du stade, et à la demande de Monsieur Ludovic FRIARD, un marquage au sol pour traverser le carrefour, rue du Robichon.

- SIEGE – Réunion intercommunale le 5 novembre 2025
2 programmations pour l'année 2026 seront proposées :

- Chemin du Châtaignier : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom
 - Rue du stade et Rue du Robichon : Remplacement de 28 luminaires rue du Stade et de 28 lampes SHP (Sodium Haute Pression, qui émettent du jaune orangé) par du LED.

► SMABI - Réunion de chantier du 23 octobre 2025

Le chantier a 2 à 3 semaines de retard. Le cheminement piéton est en voie de finalisation.

Le raccordement du nouveau bras avec le canal est en cours de réalisation.

Le passage sur le canal, les clôtures et plantations d'arbres et arbustes seront réalisées courant novembre

Stéphanie LOURETTE demande si des arbres vont être plantés en face du chemin du Mail. Monsieur VIVIER précise que cette partie reste en pré pour les bovins avec une clôture en barbelé et un passage à gué pour rejoindre la prairie, coté Est.

DELIBERATIONS

► DB2025.051 Dénomination et numérotation de la rue du lotissement - Selon Permis d'Aménager n° PA 027 439 23 F0001

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;
- Vu l'arrêté favorable du permis d'aménager n° PA 027 439 23 F0001 du 22 mai 2024.

Les membres du conseil municipal adoptent la dénomination : **Rue de l'Orée du Bois**



Lot	Désignation	Numéro de voirie	Nom de la rue
Lot 1	STEP - Station d'épuration des Eaux Usées	1	Rue de l'orée du bois
Lot 2	Terrain à bâtir	3	Rue de l'Orée du Bois
Lot 3	Terrain à bâtir	5	Rue de l'Orée du Bois
Lot 4	Terrain à bâtir	7	Rue de l'Orée du Bois
Lot 5	Terrain à bâtir	9	Rue de l'Orée du Bois
Lot 6	Terrain à bâtir	11	Rue de l'Orée du Bois
Lot 7	Terrain à bâtir	13	Rue de l'Orée du Bois
Lot 8	Terrain à bâtir	15	Rue de l'Orée du Bois
Lot 9	Terrain à bâtir	17	Rue de l'Orée du Bois
Lot 10	Terrain à bâtir	19	Rue de l'Orée du Bois
Lot 11	Terrain à bâtir	21	Rue de l'Orée du Bois
Lot 12	Terrain à bâtir	23	Rue de l'Orée du Bois
Lot 13	Terrain à bâtir	25	Rue de l'Orée du Bois
Lot 14	Terrain à bâtir	27	Rue de l'Orée du Bois
Lot 15	Terrain à bâtir	12	Rue de l'Orée du Bois
Lot 16	Terrain à bâtir	10	Rue de l'Orée du Bois
Lot 17	Terrain à bâtir	8	Rue de l'Orée du Bois
Lot 18	Terrain à bâtir	6	Rue de l'Orée du Bois
Lot 19	Terrain à bâtir	4	Rue de l'Orée du Bois
Lot 20	Terrain à bâtir	2	Rue de l'Orée du Bois

Charge à Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2025.051 Reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière communal de Normanville (27930)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal de Normanville, Impasse du Château le : 20 septembre 2023.

Plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de Normanville de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2233-17, L 2223-18, R 2223-12 et R 2223-23.

Il faut préciser que la commune de Normanville reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Monsieur le Maire explique la procédure engagée par la commune de Normanville :

- Le procès-verbal de 1^{ère} constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 22 mars 2024 avec 30 concessions visées, puis affiché à la mairie et sur la porte du cimetière de la commune de Normanville du 22 mars 2024 au 21 avril 2024, du 6 mai 2024 au 5 juin 2024 et du 20 juin 2024 au 20 juillet 2024.

- Le procès-verbal de 2^{ème} constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 23 juin 2025 avec 20 concessions visées, puis affiché à la mairie et sur la porte du cimetière de la commune de Normanville à compter du 23 juin 2025, dans les délais fixés par les textes réglementaires.

L'ensemble de la procédure ayant été mené à son terme conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 :

De reprendre les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise dont elle assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 :

De mettre en service les terrains ainsi libérés, pour de nouvelles concessions.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe :

**LISTE DES CONCESSIONS FUNETAIRES PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON
DU CIMETIERE DE NORMANVILLE (27930) – IMPASSE DU CHATEAU
(Délibération de reprise n°DB2025.050 du 23 octobre 2025)**

N° de Reprise	Concession / date Concessionnaire	Personnes inhumées / Epitaphes / Inscriptions relevées
01	C°64 du 12.01.1954 Jean LEFEVRE	Cristobal LOPEZ Août 1888-08.06.1976 ; J. LOPEZ + 1954
02	C°68 du 03.11.1954 Marguerite DEVERLY	Louis DEVERLY 1883-1960
03	Entre 74 & 72	<i>Sans inscriptions</i>
04	C°75 du 15.12.1966 Mme Léa BULOT	Arthur COHADON 1882-1966 ; Mme COHADON, née Adrienne MOUNIER 1914-1998
05	C°76 du 10.10.1967 Mme DROUIN	Raymond DROUIN 1908-1967
06	C°55 du 20.02.1946 Jean GUILLOU	<i>Sans inscriptions</i>
07	C°85 du 12.05.1972 Henriette LENGLLET	Marcel MOSSIRE 1896-1960 ; Jeanne GROSDEMANGE 1894-1987 ; Henriette LAUNAY + 1976
08	C°92 du 27.06.1972 Marcel HERVE	Arthur LIBERCE 1895-1975 ; Mme LIBERCE, née Marie LEMARIE +
10	C°94 Raoul LARGOIS	Raoul Louis LARGOIS + 15.07.1884 ; Bernard LARGOIS +
11	C°66 du 28.08.1959 Hortense ALALUQUETAS	Famille LETELLIER-ALALUQUETAS : Henri LETELLIER 1909-1997 ; Mme ALALUQUETAS, née Hortense LETELLIER 1903-1983 ; Raymond ALALUQUETAS 1904-1959 ; Mme LETELLIER, née

CHAMPDAVOINE 1913-1980		
14	C°31 du 09.03.1922 René BOURGEOIS	Mme BOURGEOIS, née Clémentine PULCHERIE DEGARDINS + 20.02.1922, 84 ans
15	C°32 du 25.09.1925 René BOURGEOIS	Famille BOURGEOIS RAINON : Edouard RAINON + ; René BOURGEOIS +
24	C°X5	Mme FAGGY, née Suzanne DESRENNES + 1975
25	C°X6	Lucien HUVEY 1902-1975 ; Louis MARTIN + 1995
26	C°X7	Mme LACROIX, née Louise AUPAY 1891-1975
27	C°X9	Robert PRUVOST + 1944
28	C°X16	Mme LAFOSSE, née PELLEMERE 1862-1944
29	C°X17	Henri SURGET 1917-1970
30	C°X14	Guy NANTIER 1928-1981
31	C°X21	Jean-Claude ALVES 1940-1993

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2025.054 Encaissement chèque bancaire EDF – Groupe scolaire**

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque 2885502 de EDF-DSP-CSPC Rouen d'un montant de 2 520,62 €uros concernant le remboursement d'un trop perçu sur EDF du Groupe scolaire de Normanville (Facture 10220971736 du 26 février 2025).

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2025.054 - DM2 – Ventilateur extraction cuisine de l'ESCALE**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	1 968,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 968,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 968,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1 968,00 €
D 21538 : BATIMENTS COMMUNAUX		1 968,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 968,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 968,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 968,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

► Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Équilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi

–Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

- EPN Commission 1 - Attractivité PV du 24 septembre 2025
- EPN Commission 3 - 11 septembre 2025
- EPN - Commission 4 - Voirie-Déchets du 10 septembre 2025
- EPN - Commission 5 - Procès-verbal 18 septembre 2025
- EPN - Conférence des Maires le 23 septembre 2025
- SIEGE – Réunion le 30 septembre 2025 – Groupement d'achat Electricité

Fournisseur retenu : Total Energie

Dimitri DUREL annonce une baisse d'environ de 30 % des factures d'électricité et d'environ 10 % pour l'éclairage public.

CAUE27 - Conseil d'administration le 2 octobre 2025 à Normanville

COURRIER DU MAIRE

► EURE NORMANDIE - Cybersécurité

Monsieur MABIRE étant absent le sujet est reporté.

► GENDARMERIE – Convention participation citoyenne

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à ce dispositif

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de sécurité de l'État (FSE) pour :

- développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion,
- renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'État et la population,
- compléter des actions locales de prévention de la délinquance.

Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le préfet, le maire et les FSE.

Le maire et les FSE animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents :

- aux postures de vigilance,
- aux gestes de prévention,
- aux réflexes à développer pour relayer l'information.

Le logo de la Participation Citoyenne est un cercle contenant une silhouette de maison et la phrase "PARTICIPATION CITOYENNE".

VISIBILITÉ par un logo dédié, pour le distinguer des dispositifs privés existants.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

► APE Les Marmots Normanville - PV AG du 12 septembre 2025
Renouvellement des membres du bureau

► Bibliothèque - Le mois du Doc le 21 Novembre 2025



► VINTED Demande implantation sur la commune

Avis défavorable

Les élus proposent de les orienter vers la Ferme des Houlettes

► Monsieur VIVIER remarque que des administrés ne rentrent pas leurs poubelles. Des courriers vont être envoyés aux personnes ou entreprises concernées.

► Groupe scolaire

Anne HEURTAUX rapporte les violences, et les insultes d'enfants depuis la rentrée scolaire 2025.

Des courriers ont été envoyés aux familles concernées et des mesures seront prises selon le règlement intérieur périscolaire (cantine-garderie)